



“BÂTIR ENSEMBLE”

AVIS PUBLIC BUDGET 2022

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné greffier de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy :

QUE le budget 2022, sera adopté au cours d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **lundi 31 janvier 2022, À COMPTER DE 19h**, selon l'évolution de la COVID, cette séance pourrait se tenir à la salle du conseil municipal au 309, 4^e avenue, à Saint-Paul-de-Montminy ou par vidéoconférence. Pour plus de détails, veuillez consulter le site web de la Municipalité ou nos médias sociaux ;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront sur le budget ;

DONNÉ À SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
Ce 21^e jour de janvier 2022

Jacquelin Fraser, greffier-trésorier